

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 22 janvier 2012 à 20 H 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

## TARIFS 2012 CAMPING MUNICIPAL

Décide de réviser les tarifs des droits de place du Camping Municipal pour la prochaine saison estivale, soit une augmentation de 2%.

## PARTICIPATION 2012-2013 DE COMMUNES EXTERIEURES, AUX DEPENSES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE.

Décide de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique auprès des Communes non dotées d'écoles ou cas dérogatoires qui ont des élèves scolarisés à l'Ecole Publique de St Germain Laval et fixe le montant pour l'année scolaire 2012-2013 à 431.38 €/élève.

## CONVENTION ATESAT (ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ÉTAT SOLIDARITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE) POUR ANNEE 2013

Demande à bénéficier à nouveau de l'ATESAT pour 2013 et autorise le Maire à signer cette convention.

## RYTHMES SCOLAIRES

Décide de ne pas appliquer la réforme à la rentrée scolaire 2013

## DEMANDE DE SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Accorde une subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole publique pour différentes sorties pédagogiques programmées pour les 6 classes de l'école publique.

## AVENANT 1 AU BAIL DE LA SOCIETE EUROP METAL FIL

Accepte l'avenant n°1 au bail commercial du 27 mars 2012 qui prolonge de 6 mois la période à loyer réduit.

## EMPLOIS D'AVENIR

### **- Services Techniques :**

Décide de prévoir l'embauche de M. Salim LACHAMP domicilié Chemin des Mivières 42260 CREMEAUX pour 3 ans à compter du 15 février 2013 sous réserve de l'avis favorable du Service Public de l'Emploi et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

### **- Service Ecole :**

Prend acte que le contrat Emploi d'Avenir de Nathalie FERREIRA est accepté par le Service Public de l'Emploi pour 2 ans à compter du 7 janvier 2013 à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées (Période d'un an de C.A.E. étant déduite)

## DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES

Nomme de M. Jacques PERRIN, en tant que représentant titulaire et de M. Alain BERAUD en tant que représentant suppléant pour la CETC (Commission d'évaluation des charges transférées).

## PROPOSITION DE MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Propose une liste de 6 membres potentiels à la Commission Intercommunale des impôts directs : MM Roland DOITRAND, Olivier COLOMBAT, Alain BERAUD, Jean Claude RAYMOND, Mme Pascale CHAVANNE et Lionel ZURRO

## APPROBATION DU DOSSIER DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF AVANT ENQUETE PUBLIQUE

Approuve le dossier de proposition du zonage d'assainissement collectif et non collectif suite à une mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées réalisée en 2010 par le Cabinet MERLIN avant qu'il ne soit soumis à l'enquête publique.

### **ENQUETES PUBLIQUES POUR AMENAGEMENTS DE VOIRIE**

Suite aux résultats des enquêtes publiques du 7 au 21 janvier 2013 relatives à l'aménagement et le classement chemin des Vignes en voie Communale, au déplacement du chemin de Clair Matin et à l'aliénation de 3m2 de la Voie Communale Rue de Bellevue à la CCVAI, donne pouvoir à M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à la poursuite de ces affaires.

### **ASSURANCE :**

Donne son accord sur le contrat assurance multirisque actualisé et sur le contrat auto mission proposés par GROUPAMA

### **AUTORISATIONS DE TREFONDS AQUEDUC CHAPUIS**

Charge M. le maire, ou son représentant, de signer tous documents nécessaires aux autorisations de servitude accordées gratuitement à la Commune pour passage de canalisations eaux usées et/ou eaux pluviales dans le secteur de Pralong.

### **CONVENTION SPANC**

Approuve la convention pour les contrôles de conception, de réalisation et le contrôle préalable à une transaction immobilière des installations d'assainissement non collectif, autorise Monsieur le Maire à la signer et fixe les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers.